

**Procès-verbal de l'assemblée du
Mercredi 5 octobre 2021 à Provence**

Cette assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Bienvenue et communications de la Vice-Présidente
3. Assermentation des nouveaux délégués
4. Adoption du procès-verbal d'installation nouvelle législature 2021-2026
5. Adoption du procès-verbal du 16 juin 2021
6. Communication du CoDir
7. Présentation de l'École primaire et secondaire de Grandson (EPS) et de l'arrondissement scolaire
8. État des lieux du plan de développement de l'ASIGE
9. Présentation du projet de campus scolaire et sportif de Champagne
10. Nomination d'une commission traitant les préavis suivants
 - a) Indemnités du Conseil pour la législature 2021-2026
 - b) Indemnités du Comité de direction pour la législature 2021-2026
 - c) Autorisation d'engager un montant extrabudgétaire et de plaider pour la législature 2021-2026
11. Divers et propositions individuelles

Mme la Vice-présidente [Delani Décoppet](#) ouvre la séance à 19h30.

1. Appel

[La Secrétaire](#) procède à l'appel, 32 membres sont présents. Le Quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Excusés: Anne MARADAN (commune de Mutrux), Yves GUILLOUD et Bénédicte PIVOT (commune de Champagne), Stéphane PARIS (commune de Concise), Nicolina GALIZIA (commune de Corcelle-près-Concise), Xavier ANDREY (commune de Fontaine), Isabelle CHESSA (commune de Grandevent), Laetitia JACCARD GASPARD et Josik MAILLEFER-INEICHEN (commune de Grandson), Cédric DAVID (commune de Onnens), Bruno RODRIGUES (commune de Orges)

2. Bienvenue et communications de la Vice-Présidente

Mme la Vice-présidente demande au représentant des communes de bien vouloir communiquer leur adresse mail en fin de séance, afin de compléter la liste des membres. Elle informe l'assemblée de l'enregistrement de la séance et demande à ce que l'on s'exprime fort, en articulant et que l'on se présente afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Elle indique ensuite que le Président Bruno Rodrigues est excusé ayant un conseil à Orges. Il a demandé à déplacer la séance mais cela n'a pas pu être effectué par le Codir.

3. Assermentation des nouveaux délégués

Mme la Vice-présidente appelle les personnes pas encore assermentées à se lever et lit le serment.

Sont assermentés : Lucie LOBSIGER (commune de Giez), Marianne PEREZ (commune de Onnens), Aline DUVOISIN et Lucie THARIN (commune de Tévenon), Kim EGGER (commune de Valeyres-s-Montagny)

Mme Lucie THARIN est invitée à venir prendre place dans son rôle de nouvelle secrétaire du conseil intercommunal de l'ASIGE.

4. Adoption du procès-verbal installation nouvelle législature 2021-2026

Le PV d'installation est accepté à une large majorité

5. Adoption du procès-verbal du 16 juin 2021

Le PV du 16 juin 2021 est également accepté à une large majorité

6. Communication du CoDir

M. Le Président du Codir F. Di Franco, présente deux nouvelles secrétaires engagées dernièrement et les remercie pour leur travail effectué :

- Mme Serena Ballocco, engagée au 1^{er} septembre 2020 à 60%, pour toutes les tâches déléguées du canton et principalement ce qui concerne les transports.
- Mme Nathalie Lenoir, engagée en août à 60%, pour soutenir le Codir et prendre la relève de Mme Laura Chevalley, engagée à 20%, qui termine son mandat à la fin de l'année 2021.

Il présente ensuite le comité directeur et la répartition des dicastères :

- M. David Romero, administration, assurances, internet, délégué du CSR (centre sportif régional de Grandson)
- Mme Marie-Christine Robba, finances, déléguée du RADEGE et de la FADEGE
- M. Serge Willenegger, responsable des transports
- M. Fabien Gagnebin, vice-président, responsable des relations avec les communes, de la future révision des statuts et de la stratégie, du juridique.

M. F. Di Franco (Pres. Codir) indique qu'il continue dans ses fonctions : la gestion du mobilier, des bâtiments, ce qui concerne la presse et les relations publiques ainsi que le CET.

Quelques informations concernant la fin des travaux : Le bâtiment de Concise est mis en service pour cette rentrée avec deux nouvelles classes, notamment une salle des maîtres. Le BMD (bâtiment multiusage) est également utilisable dès cette rentrée scolaire. Les travaux manuels ainsi que les cours de cuisine y ont été transférés, avec du mobilier neuf. Les machines ont également été remplacées.

Ce bâtiment possède également quatre salles de classe, une salle de conférence et un économat. Celui-ci, qui se trouve à Borné Nau D, va occuper tout le sous-sol. Il gèrera tout le matériel des enseignants de l'arrondissement et sera mis en service en octobre 2021.

La bibliothèque scolaire, se trouvant au Jura A, dans l'ancienne salle de gym, devrait être en mise en service en début d'année 2022. Le planning est, pour le moment, respecté.

Fin des informations concernant le Codir.

La parole est ensuite donnée au directeur, [M. Claude Bohnenblust](#) des écoles, qui est remercié d'être présent.

[M. Claude Bohnenblust](#), précise qu'il est invité ce dont il remercie le Codir. Il précise que le local de fournitures scolaire concerne certes les 166 enseignants mais également les 1470 élèves. Il y a pour cela l'équivalent de 40-50 palettes CFF uniquement pour les fournitures, ce qui ne pouvait pas être stocké dans l'ancien local.

La parole n'est plus demandée.

7. Présentation de l'École primaire et secondaire de Grandson (EPS) et de l'arrondissement scolaire

[M. F. Di Franco \(Pres. Codir\)](#), indique qu'au vu des nombreux nouveaux délégués dans la salle, il est important d'expliquer le fonctionnement scolaire ainsi que le but de l'ASIGE. La parole est ainsi donnée au directeur qui va débiter la présentation de l'EPS. Elle se fera en alternance avec M. Di Franco.

[M. Claude Bohnenblust \(direc.\)](#) explique tout d'abord les missions de l'école, puis indique qu'il y a un contexte communal puis cantonal, super-cantonal et fédéral qui régit l'école. Il explique que le concordat HARMOS est un texte supra-cantonal qui a des impacts sur les structures primaires et secondaires romandes.

Il y a également la péréquation qui prévoit l'intégration d'un maximum d'élèves par classe. Il y a un plan d'étude romand qui régit le contenu de l'enseignement, et des moyens d'enseignement romand. Ce sont ces trois éléments qui ont une influence sur l'organisation de la scolarité.

Ensuite il vient, tant au niveau cantonal, que supra-cantonal l'offre de prestation parascolaire et le plan directeur cantonal qui a une influence sur la localisation des degrés secondaire. Il y a désormais trois cycles de l'école obligatoire (1-4, 5-8, 9-11) soit 11 années d'école obligatoire. Il faut en outre distinguer la journée continue de l'écolier et l'horaire continu. La journée continue est la prise en charge depuis avant l'école jusqu'après l'école alors que l'horaire continu est existant depuis cette rentrée scolaire pour le secondaire avec la mise en place d'un restaurant scolaire permettant aux élèves de rester manger.

L'idée est donc que le temps soit consacré à l'école plutôt qu'au déplacement. Du point de vue cantonal, cela se traduit par un campus scolaire. Pour le moment, il n'est pas possible de dire à l'avance aux parents dans quel bâtiment scolaire l'enfant sera scolarisé. Le secondaire se trouve sur un seul site alors que ce n'est pas le cas pour le primaire.

Il explique la prise en charge des élèves avant le temps d'école, lors des repas et après le temps scolaire ainsi que la responsabilité des structures d'accueil telles que l'UAPE, des transports (commune) ou des parents lors de ces moments. Les devoirs surveillés intervenant également après la journée d'école.

M. F. Di Franco (Pres. Codir) indique que, ce qu'il en est de la responsabilité de l'Association, elle consiste à valider le développement des infrastructures et des transports scolaires.

L'EPS de Grandson est constitué de 18 communes, 32 bâtiments répartis dans 11 communes, 1450 élèves, 202 salles, 79 classes et 167 enseignants dont 14 assistants à l'intégration.

Certains bâtiments n'ont pas de salle de dégagement et les salles de classe ne suffisent plus pour les appuis. Le manque de salle multiusages et ACM contraint à de nombreux transports pour les élèves. Les seules salles de gym aux normes sont celles de Borné-Nau A, du Jura et du nouveau centre sportif.

Pour un élève allant dans un collège où il n'y a pas toute l'infrastructure utile, c'est 74 trajets par semaine. Il devrait manquer d'ici à 2024, trois à quatre classes de secondaire, au vu du nombre d'élèves en primaire aujourd'hui. Des solutions devront être trouvées.

M. F. Di Franco (Pres. Codir) revient sur les chantiers et explique que le bâtiment multiusage est donc réalisé, qu'en ce qui concerne la bibliothèque, c'est en cours et que l'agrandissement de Concise est également réalisé. Aujourd'hui, est en discussion une remise à niveau du reste du bâtiment de Concise, concernant le matériel interactif.

Concernant les bâtiments de Valeyres-sous-Montagny, Montagny et les Tuilleries, aucun projet n'est encore en cours et pour Champagne, le nouveau campus prévoit entre 9 et 18 classes.

M. Claude Bohnenblust (direc.) explique que la direction scolaire comprend un conseil de direction qui a un doyen(ne) par cycle. Cela donne un total de 4.2 ETP dont 1 ETP est assumé par le directeur. L'administration scolaire à un secrétariat qui est à hauteur de 2.6 ETP. L'établissement bénéficie d'un service de PPLS et d'infirmières scolaire.

M. F. Di Franco (Pres. Codir) explique que l'enfant du cycle 1 et 2 est pris en charge avant pendant et après la période scolaire par l'ASIGE. En revanche l'enfant du cycle 3 est pris en charge uniquement pendant le temps de midi.

Explication de ce qu'est l'ASIGE : C'est l'Association Scolaire Intercommunal de Grandson et Environ. il fonctionne comme un conseil communal. Il y a 18 communes qui font parties de l'arrondissement scolaire. En termes de chiffre, le budget annuel pour l'ASIGE est de Fr. 6'222'800.- pour l'année 2021-2022, le coût annuel de l'élève est de Fr. 4'296.- soit Fr. 535.- par habitant. Les fournitures scolaires sont à la charge du canton pour Fr. 550'000.- environ par année civil.

Il explique ensuite le CET : Le Conseil d'établissement se compose de 12 membres issus de représentants des autorités communales, des parents d'élèves, des professionnels de l'école, ainsi que de sa sociétés locales.

Pour les transports scolaires, le mandat de l'ASIGE est de transporter l'enfant de son domicile légal (il peut y en avoir qu'un seul) jusqu'à son école. Le prestataire qui a été retenu pour effectuer ces transports est CarPostal. Il se compose de trois types, soit le bus de ligne, qui transporte également du public, le bus scolaire, réservé aux écoliers et le petit bus Scolacar. Tous les élèves sont équipés d'un abonnement de ligne Swisspass de Mobilis (valable 365j), contenant huit zones de déplacement.

(codir@asige.ch et transport@asige.ch)

M. F. Di Franco (Pres. Codir) explique encore que la responsabilité est aux parents du domicile jusqu'à l'arrêt de bus. Ensuite, c'est la commune qui est responsable de l'arrêt du bus jusqu'au préau (5min avant). L'établissement est ensuite responsable durant les heures d'école jusqu'à la sonnerie. La commune est à nouveau responsable dans le préau est aux arrêts de bus, puis les parents, de l'arrêt de bus jusqu'au domicile.

M. F. Di Franco (Pres. Codir) remercie l'assemblée pour son écoute et demande s'il y a des questions.

La discussion est ouverte

M. J. Jeanneret (Concise) demande le nombre de classe pour le collège de Champagne.

M. Claude Bohnenblust (direc.) et M. F. Di Franco (Pres. Codir) lui répondent que le dimensionnement n'est pas encore connu et que cela va dépendre des décisions que l'ASIGE prendra.

M. J. Jeanneret (Concise) demande encore concernant le projet de Montagny, si cela est aboli ou s'il va quand même être intégré.

M. F. Di Franco (Pres. Codir) répond qu'il n'y a aucun projet actuellement et que le plan de développement dira s'il est nécessaire. Il faut également que la commune qui accueille le bâtiment soit d'accord d'investir.

Mme K. Röthlisberger (Tévenon) demande à qui incombent les responsabilités des élèves dans le bus, car il y a eu des soucis dernièrement. Des parents ont écrit un courrier à l'ASIGE indiquant des violences.

M. F. Di Franco (Pres. Codir) répond que c'est l'ASIGE qui est responsable des enfants dans les bus.

Mme K. Röthlisberger (Tévenon) demande si le chauffeur peut intervenir, et demande comment cela se passe-t-il avec les médiateurs.

M. F. Di Franco (Pres. Codir) répond que le chauffeur doit conduire et non pas s'occuper des enfants. CarPostal peut, sous mandat de l'ASIGE, ou demande du chauffeur, mettre en place des médiateurs. Ceux-ci tournent dans les bus en fonction de la demande des chauffeurs.

M. S. Willenegger (Codir) indique qu'il faut contacter le secrétariat de l'ASIGE ou sur l'adresse des transports et que l'ASIGE fait l'arbitrage pour décider s'il faut ou non impliquer CarPostal.

M. C. Därendinger (Corcelles-près-Concise) fait remarquer que les élèves de sa commune, de 5^{ème} année vont jusqu'à Grandson, ce qui n'est pas un petit trajet et qu'ils n'ont que peu de temps pour manger à midi.

M. S. Willenegger (Codir) répond qu'il y a énormément de contraintes à respecter lorsque les horaires des transports sont réalisés, et qu'il y a eu en effet un petit oubli, c'est à dire que les enfants doivent avoir au moins 30min pour manger. Il précise encore que les élèves de Corcelles-près-Concise auraient dû être scolarisés à Concise, mais pour diverses raisons, notamment démographique, ceux-ci sont à Grandson.

La parole n'est plus requise, le point est clos

8. État des lieux du plan de développement de l'ASIGE

M. Fabien Gagnebin (Codir) explique que le but du plan de développement est de mettre à niveau la planification des constructions scolaire et parascolaire à long terme. Le dernier schéma directeur date de février 2012 soit 9 ans et l'évolution démographique ayant changé, c'est le moment de mettre à niveau ce schéma directeur (plan de développement).

Le Codir s'est rapproché du RADEGE pour créer le nouveau plan de développement car ce sont les mêmes 18 communes et donc les mêmes enfants qui sont concernés tant par le scolaire que le parascolaire.

Le plan de développement va être établi par tranche de 5 ans avec une projection jusqu'en 2045. Les plafonds d'endettement et les plans financiers étant revus à chaque législature, il est donc primordial de fonctionner ainsi.

Avec différentes études démographiques, on se rend compte que notre région a une évolution constante de la population.

Le but du plan de développement est donc de pouvoir faire une planification financière et une des bâtiments. Un groupe de travail a été mise en place.

L'état des lieux d'aujourd'hui : Il y a un schéma décisionnel qui a été fait avec la structure de l'ASIGE et la structure du RADEGE avec « qui prend les décisions sur quoi ». A titre d'exemple, l'ASIGE est compétente pour définir le plan directeur, pour les investissements c'est l'Assemblée qui est compétente. Le RADEGE lui fonctionne sur des plans de locations et non pas d'investissement.

Ce qu'il reste hypothétiquement à finaliser, ce sont soit garder le schéma actuel avec des bâtiments éclatés sur l'arrondissement et donc les transports, ainsi qu'une remise à niveau de tous les bâtiments qui ne sont plus aux normes, soit un regroupement sur quelques sites, ce qui rationaliserait le temps scolaire et l'accueil ainsi que les transports.

Il est important d'avoir une corrélation entre les différentes associations intercommunales (pompiers, pc, etc.) afin de ne pas noyer les communes.

La discussion est ouverte

Mme R.-M. Thévenaz (Grandevent) fait référence à un courrier qui a été adressé aux communes en leur enjoignant de revoir leur plafond d'endettement. Elle demande si cela concerne uniquement les communes qui possèdent des bâtiments.

M. Fabien Gagnebin (Codir) explique que pour l'ASIGE, il faut d'abord modifier les statuts avant de pouvoir modifier le plafond d'endettement. C'est pourquoi il est recommandé aux communes qui ont des bâtiments scolaires d'anticiper le plafond d'endettement en fonction des potentiels dépenses liées au futur plan de développement.

M. J. Jeanneret (Concise) trouve intelligent le fait d'intégrer le parascolaire au plan de développement. Il demande pourquoi le parascolaire ne pourrait pas être intégré à l'ASIGE.

M. Fabien Gagnebin (Codir) répond au nom de l'ASIGE que cela peut être une option en finalité d'avoir une fusion du RADEGE et de l'ASIGE, cela aurait du sens.

M. C. Därendinger (Corcelles-près-Concise) demande si l'on peut fournir les budgets de l'ASIGE (de 2016 et 2011) pour les nouveaux délégués, afin qu'ils se rendent compte de l'évolution.

M. J. FAVRE (Provence) indique que le budget était à 4 ou 5 millions mais précise qu'il a eu été plus haut (~7 millions) à l'époque où les communes payaient la moitié des salaires des enseignants.

M. Fabien Gagnebin (Codir) indique que le budget est resté figé durant un certain nombre d'années, et que les lois et les équipements évoluent. Il précise qu'il est difficile de vivre sur le passé avec des bâtiments qui vieillissent et qui sont énergivores, sans parler du côté sécuritaire.

M. F. Piguet (Bonvillars) indique que c'est effectivement dommage que le RADEGE et l'ASIGE n'aient pas fusionné, mais qu'il faut faire preuve de patience car cela ne se fait pas en un claquement de doigt.

M. Claude Bohnenblust (direc.) indique qu'il s'occupe des finances de l'ASIGE et qu'il arrive à 15 ans comme directeur de l'établissement. Lorsqu'il a commencé il y avait 1296 élèves et qu'aujourd'hui il y en a 1460, dont des élèves à besoins particuliers qui sont intégrés. Il n'y a plus juste un enseignant en classe comme il y a une trentaine d'années et donc le besoin de locaux est plus important. Le bâtiment de Grandson est le 2^{ème} établissement mixte le plus grand du canton.

Il profite pour rendre honneur au Codir de se réunir une fois par semaine pour piloter ce « *monstre machin* » et précise que ce n'est pas dépréciatif bien au contraire. Il profite de remercier le fait d'être toujours invité et de pouvoir prendre la parole.

La parole n'est plus demandée, le point est clos

9. Présentation du projet de campus scolaire et sportif de Champagne

M. Fabien Gagnebin (Codir), prend à nouveau la parole pour présenter le projet de Champagne.

Il explique que dans le schéma directeur de 2012, Champagne avait été retenu comme site pour le développement scolaire. Il indique être sur le projet depuis 2011. Il a fallu dans un premier temps la légalisation d'une zone d'utilité publique (cela fait 2-3 ans qu'elle l'est). Et dans un deuxième temps monter un cahier des charges avec l'aide du directeur, du RADEGE et des sociétés sportives. Le but est de faire un campus qui intègre le scolaire, le parascolaire et le sport dans un seul et même endroit.

Il y a eu ensuite un projet d'architecture, basé sur 18 classes, une salle triple et le parascolaire pouvant accueillir un tiers de la population scolaire (~100 pl.). La commune de Champagne a financé le 100% du concours, car elle voulait garder la main sur tout le projet.

Le concours a débuté au mois d'août 2020 et s'est terminé au mois de février 2021. Il y a eu 80 projets déposés anonymement auprès d'un notaire. Le jury était composé de membre de l'ASIGE, du RADEGE, direction des écoles, des membres de la municipalité, ainsi que des membres dit professionnels. Sur 11 membres, 6 personnes étaient des professionnels.

Le projet qui a été retenu s'appelle King-Kong, créé par le bureau Fesselet et Krambulz de Vevey. Il se compose de trois bâtiments, un bâtiment scolaire, un bâtiment avec trois salles de sport et un bâtiment pour le parascolaire avec au centre un préau.

La prochaine étape étant le développement du projet. Pour cela il faut un maître d'ouvrage qui sera la commune de Champagne dans un premier temps. A cela s'ajoute une commission de projet (CoPro) qui comprend un membre de l'ASIGE, un membre du RADEGE, deux membres de la commune de Champagne et un membre de la fondation du sport. Le mandataire pilote est le bureau d'architecture de Vevey, et il y aura encore un bureau conseil qui viendra appuyer la CoPro.

Pour les finances, il y a le crédit d'étude 1 qui concerne la phase projet pour un montant de 2.3 millions. Il y a ensuite le crédit d'étude 2 qui concerne les autorisations puis la phase de construction. Le projet global est estimé à 43.5 millions. Il devrait être terminé en 2026.

Concernant la répartition des coûts pour le crédit d'étude 1 : - Champagne 19.4% - parascolaire 17.1% - scolaire 63.5%, soit Fr 5.32 par habitant sur 30 ans pour le parascolaire et le scolaire. Pour le schéma décisionnel, la commune de Champagne doit en premier accepter de débloquer la totalité de l'argent, puis le parascolaire et le scolaire devront donner leur accord sur la clef de répartition proposée ci-dessus.

La discussion est ouverte

M. J. Jeanneret (Concise) demande confirmation sur le fait que c'est la commune de Champagne qui assume dans un premier temps le montant global de 43 millions.

M. Fabien Gagnebin (Codir) répond par l'affirmative car le RADEGE ne fait que louer des locaux, que le plafond d'endettement de l'ASIGE n'est que de 15 millions à ce jour et qu'il est déjà bien entamé. Il explique encore que ce modèle financier sera évolutif en fonction du plan de développement et de la volonté des 17 communes. Il n'y a pas de préavis ce soir car il faut attendre la séance du conseil communal de Champagne qui vote sur le plafond d'endettement de la commune. Le projet n'est pas encore figé mais ce qui est important c'est d'avoir le montant global.

M. J. Jeanneret (Concise) demande si la commune de Champagne a la capacité d'un tel endettement.

M. Fabien Gagnebin (Codir) répond que ça va se calculer et se défendre. Mais le fait que les bâtiments seront utilisés par le RADEGE et le scolaire, implique de toute façon une rentrée d'argent. Une planification financière sera présentée.

Mme R. Santini Brand (Fiez) demande si c'est bien le plan de développement qui va définir ce qu'il faudra construire à Champagne (nombre de classe) et se demande si le mandataire connaît les règles du jeu et donc le risque que potentiellement le projet soit revu à la baisse.

M. Fabien Gagnebin (Codir) répond qu'on ne peut pas dénaturer un projet qui gagne. Il a été discuté que si le collège de Fiez reste ouvert pour l'instant, celui de Champagne peut être construit en plusieurs phasages. Le mandataire ayant l'habitude de travailler avec les communes, il est conscient qu'il peut y avoir des retournements de situation. Il précise encore que sur les 2.3 million il y a quand même 1.2 million qui va au bureau d'architecte, ce qui est un gros enjeu financier pour eux.

M. H. Cornaz (Grandson) remercie le Codir pour les présentations et indique que c'est important d'avoir le plan de développement pour pouvoir se prononcer sur les clefs de répartition et que ce soir cela aurait été délicat de se prononcer sur de tels chiffres.

M. Fabien Gagnebin (Codir) explique que ce sera le cas mais qu'il était aussi important de montrer l'évolution des projets plutôt que de mettre l'assemblée devant le fait accompli. Lors du prochain conseil il y aura peut-être une votation pour le plan directeur et pour la clef de répartition.

Mme B. Knegt (Concise) demande s'il y a des écoles qui vont être fermées avec la construction de ce projet, notamment le collège de Concise qui vient d'être agrandi.

M. Fabien Gagnebin (Codir) explique que vu que c'est un collège neuf qui est aux normes et qui rejoint toute la région de Provence-Mutruix il n'y a pas de raison de le fermer.

M. J. Jeanneret (Concise) indique être raccord avec ce qu'a mentionné M. Cornaz, sur le fait qu'il faut attendre le plan de développement pour aller de l'avant.

Mme R. Santini Brand (Fiez) fait remarquer qu'il faut vivre avec son temps et que nous avons voté pour l'horaire continu et que les petits collèges ne répondent plus à ces critères et qu'il faut avoir une vision d'ouverture sur l'école de demain, avec ses avantages et ses inconvénients. Toutes nos petites communes forment une grosse « machine » et qu'il faut un outil adéquat pour cet « objet ».

M. J. Favre (Provence) indique que concernant le futur plan de développement, il ne faut pas se faire beaucoup d'illusion, il n'y aura pas de gros changement. Les villages n'ont pas changé de place et les deux précédents plans directeurs avaient été créés intelligemment. Concernant Concise, il ne faut pas se faire d'inquiétude, le collège ne risque pas de fermer.

M. Fabien Gagnebin (Codir) indique qu'il s'est engagé lors de l'ancien conseil à Tévenon à avoir une vision objective concernant le plan de développement qui fait ainsi et il souhaite que l'on sorte de ce combat de commune. Il indique que les 18 communes ont des intérêts communs. Même si c'est vrai que le syndic de Champagne a envie de construire son collège et a envie d'avancer, le but est de faire une analyse d'objectifs et souhaite que les communes soient rassemblées pour en discuter ensemble.

Mme K. Röthlisberger (Tévenon) demande à quel moment le financement des communes doit intervenir et à quel moment les communes doivent prévoir le financement dans leur budget.

M. Fabien Gagnebin (Codir) explique que cela se fera à travers les budgets de l'ASIGE, le préavis sera présenté à l'Assemblée par l'ASIGE et dès la première étape.

La parole n'est plus demandée, le point est clos

10. Nomination d'une commission traitant les préavis suivants

a) Indemnités du Conseil pour la législature 2021-2026

b) Indemnités du Comité de direction pour la législature 2021-2026

c) Autorisation d'engager un montant extrabudgétaire et de plaider pour la législature 2021-2026

- Khadija Röthlisberger (commune de Tévenon)
- Hervé Cornaz (commune de Grandson)
- Victor Fernandez (commune de Bonvillars)
- Delani Décoppet (commune de Grandson)
- Claude Ecuyer (commune de Novalles)

Suppléants :

- Armelle Fardel (commune de Mutrux)
- Valérie Robert-Nicoud (commune de Valeiryres-s-Montagny)

11. Divers et propositions individuelles

Mme la Vice-présidente informe de la prochaine séance qui aura lieu le 8 décembre 2021 à 19h30 à Concise où une visite du nouveau collège est prévue.

Mme la Vice-présidente donne la parole à l'assemblée.

M. A. Vialatte (Grandson) fait remarquer que sur la convocation il est indiqué que si l'on ne peut pas être présent, il faut transmettre à notre suppléant, mais que selon les statuts de l'ASIGE, il n'y a pas de suppléant.

Mme K. Röthlisberger (Tévenon) demande que ceux qui n'ont pas reçu la convocation peuvent passer transmettre leur adresse mail à la fin de la séance.

M. J. Jeanneret (Concise) indique se tenir à disposition de la commission de gestion pour se rencontrer les cinq ainsi que les deux suppléants.

Mme K. Röthlisberger (Tévenon) demande si les patrouilleuses et les coaches ont le droit d'intervenir aux arrêts de bus car sur la commune de Tévenon se sont des coaches.

M. F. Di Franco (Pres. Codir) rappelle que les communes sont responsables d'engager des patrouilleurs et de les rémunérer et que l'ASIGE les rembourse. Le patrouilleur doit être vers un passage piéton avec son gilet et sa palette et a une formation. Les coaches, qui fonctionnent hors des passages piétons n'ont pas l'autorité, ils peuvent prendre note de ce qu'il se passe mais pas intervenir, sauf si on parle de sécurité. Ils doivent ensuite faire remonter l'information soit à leur commune soit à l'ASIGE.

Mme V. Robert-Nicoud (Valeyres-sous-Montagny) demande de qui ressort la sécurité des enfants qui se trouvent dans le préau de l'école entre 5 et 20 min avant le début des cours. Est-ce que l'ASIGE a un budget sécurité ou est-ce de la responsabilité de la commune.

M. F. Di Franco (Pres. Codir) rappelle que comme expliqué sur le schéma précédant, la responsabilité des écoles et de 5min avant la rentrée en classe, donc ce qu'il se passe avant est de la responsabilité de la commune. Si les enfants sont plus d'un quart d'heure livrés à eux-mêmes, la commune devrait faire remonter l'information auprès de l'ASIGE, si cela doit poser un problème quelconque.

M. F. Piguet (Bonvillars) indique ne pas partager l'avis de M. Vialatte de Grandson concernant les suppléants. Il est d'avis qu'il faudrait changer les statuts pour qu'il y ait un suppléant lorsqu'un représentant ne peut pas venir à la séance. Surtout pour les communes peu nombreuses donc moins représentées.

M. F. Di Franco (Pres. Codir) indique que lors de la révision, une modification dans les statuts peut être prévue, mais à ce jour ceux existant font foi.

M. J. Favre (Provence) fait remarquer que pour les autres associations intercommunales, il y a qu'un seul représentant de la commune qui est nommé, d'où l'intérêt d'avoir un suppléant. Ce qui n'est pas le cas pour l'ASIGE.

M. J. Jeanneret (Concise) indique que les statuts ne se changent pas si facilement puisque les communes doivent également donner leur avis et qu'il faut attendre d'avoir des statuts solides afin d'éviter des révisions.

M. K. Egger (Valeyres-s-Montagny) demande s'il est possible d'avoir les présentations du soir, soit par mail, soit sur une plateforme.

M. F. Di Franco (Pres. Codir) indique que la transmission est possible, mais qu'il y a déjà beaucoup d'informations sur internet notamment concernant l'ASIGE et le CET.

M. Claude Bohnenblust (direc.) indique qu'il n'y a rien de secret dans ce qui a été présenté mais qu'il ne voudrait pas non plus que le diaporama soit diffusé dans le Nord Vaudois. L'usage des communes est tout à fait légitime.

La parole n'est plus demandée.

M. J. Favre (Provence) prend la parole pour indiquer qu'il y a le verre de l'amitié qui attend et que pour se faire il faut enlever le masque et que par conséquent chacun prend ses responsabilités.

Mme la Vice-Présidente lève la séance à 21h36 en remerciant la commune de Provence pour son accueil.

La Vice-Présidente

A black ink signature, appearing to read 'D. Décoppet', written in a cursive style.

Delani Décoppet

La Secrétaire

A blue ink signature, appearing to read 'L. Tharin', written in a cursive style.

Lucie Tharin